

Avis voté en plénière le 9 novembre 2011

La mobilité des jeunes

Déclaration du groupe de la CGT

Le travail effectué à partir de la saisine du Premier ministre n'a pas été simple : le caractère flou de la mobilité (est-elle uniquement géographique ?), l'absence de public-cible (devons-nous en rester aux jeunes en formation initiale ?), le manque criant d'études et de statistiques sur le sujet, font que nous avons au final un sentiment d'inachevé.

L'avis ne distingue pas toujours la mobilité choisie de la mobilité subie du fait de spécialisation des études ou de recherche d'emploi par exemple ; et la perception de cette mobilité sera bien évidemment très différente selon le cas.

Certes, les préconisations faites sur les différentes mesures existantes vont dans le bon sens, mais fautes de chiffrage et dans un contexte de réduction de l'intervention publique, nous craignons qu'elles n'en restent au stade des bonnes intentions.

Néanmoins, le travail en section a permis de beaucoup améliorer le texte, et l'apport de la composante « *jeune* » de notre assemblée a été déterminant.

La CGT insiste sur deux des aspects forts présents dans l'avis : L'un qui consiste à ne pas « *réserver* » les possibilités d'acquérir des expériences de stage à l'étranger dans les parcours initiaux de formation à une seule petite fraction des étudiants, au niveau du master ou du doctorat, ou issus des grandes écoles.

L'autre qui met en avant les conditions matérielles à remplir pour que cet objectif de mobilité positive ne renforce pas les inégalités sociales et territoriales entre les jeunes : sans les moyens d'une véritable autonomie pour tous les jeunes, passant par un financement de leur cursus, un accès au logement et aux transports qui ne sont pas réalisés aujourd'hui, le bénéfice des mesures favorisant la mobilité ne concernera que la partie la plus privilégiée de la jeunesse.

Plusieurs préconisations vont dans ce sens, c'est pourquoi, malgré ses réserves, le groupe de la CGT a voté l'avis.